



Séminaire “Pour un accès à des emplois décents et sécurisés dans la pêche en Afrique occidentale”

Tanger, 3 - 4 octobre 2019

Résultats questionnaire sur « Le travail de la mer en Afrique »

Par

Dr Moustapha KÉBÉ, Consultant



Plan de la présentation

1. Population de marins pêcheurs et caractérisation de la nature du travail de cette catégorie socio-professionnelle
2. Caractérisation du niveau de protection des marins pêcheurs en matière salariale et d'avantages sociaux
3. Adhésion des États de la région aux instruments internationaux visant la justice sociale et la promotion du travail décent des gens de mer





1. Population de marins pêcheurs et caractérisation de la nature du travail de cette catégorie socio-professionnelle (1/2)

Structure de la population active de marins pêcheurs

	Part / Population active totale	Répartition entre les segments		Répartition par âge
		Industrielle	Artisanale	
Angola	0,16%	10,595	27,500	NA
Cabo-Verde	5,2%	N.d.		N.d.
Côte d'Ivoire	N.d	1.350	11.002	N.d.
Gabon	1,39%	300	6.029	-40 ans (65%)
Gambie	11,1%	75% (étrangers)	60% (étrangers)	23-50 ans
Ghana	0,38 %	18% (8,000) dont 2% étrangers (2.000)	80%; 107,518)	18-50 ans (PI) 18-60 ans (PA)
Liberia	N.d	27-40 ans (80%) +41 ans (20%)		N.d
Mauritanie	7%	5.906	39.522	N.d
Nigeria	- 10%	Environ 30%	Environ 70%	N.d
Sao Tomé & Principe	Environ 15%	-	100%	16 -70 ans
Sierra Leone	Environ 10%	20%	80%	+ 21ans



1. Population de marins pêcheurs et caractérisation de la nature du travail de cette catégorie socio-professionnelle (2/2)

Comment qualifier le travail de marin pêcheur ?

	Répartition par sexe		Proportion accidents en mer / accidents professionnels
	Hommes	Femmes	
Angola	33.140	2.060	N.d
Cabo-Verde	N.d.	N.d.	N.d.
Côte d'Ivoire	(100% PAM)		N.d
Gabon	5.045	894	N.d : environ 5 par an
Gambie	100%		5 par an en moyenne
Ghana	100%		90% (PI) & 20% (PA)
Liberia	N.d		7 pour PA (2019)
Mauritanie	100%		N.d : 38 accidents en mer en (2015) & 16 en 2019
Nigeria	100%		Faible
Sao Tomé & Principe	100%		300 accidents en mer / an.
Sierra Leone	100%		9 accidents au cours des 5 ans



1. Population de marins pêcheurs et caractérisation de la nature du travail de cette catégorie socio-professionnelle (2/2)

Comment qualifier le travail de marin pêcheur (suite)

Accidents des marins pêcheurs	Nature	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes en vies humaines - Dommages corporels : fractures ; amputation de membres, défiguration) - Destruction/disparition de moyens de production
	Causes	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité des moyens de production (chavirement) - Non-respect des règles de sécurité à en mer et à bord (défaut de signalisation et pêche ; feu à bord ; absence de gilets de sauvetage - Collision entre pirogues et chalutiers - Mauvais temps
Nature maladies professionnelles des marins pêcheurs		<ul style="list-style-type: none"> - Infections respiratoires / Asthme / Pneumonie - Blessures corporelles (brûlures, plaies) - Entorses / Fractures - Tension artérielle - Diabète ; VIH SIDA ; - Hernie discale - Bourdonnement des oreilles et surdité (mécaniciens et ceux qui travaillent dans les cages des moteurs)
Cas de travail forcé		<ul style="list-style-type: none"> - Néant - Possibilité de réalisation d'une activité non prévue par le contrat d'embauche par une personne non qualifiée (plongeurs CI)



2. Caractérisation du niveau de protection des marins pêcheurs en matière salariale et d'avantages sociaux (1/4)

Législation nationale relative aux conditions préalables au travail de marin pêcheur

- Existe presque dans tous les pays sauf Côte d'Ivoire (Loi n° 2017-442 du 30 juin 2017 portant Code maritime) ; Liberia (en cours d'adoption et the Maritime Blue Book) ; Mauritanie (processus de mise à jour de la Convention collective du travail maritime avec les syndicats en cours)
- Âge minimum 18 ans sauf Angola (14 ans) & Sierra Leone (21 ans)
- Protection des adolescents (Côte d'Ivoire ; Ghana ; Mauritanie mais problème respect réglementation)
- Examen médical exigé et normes d'aptitude physique définies (sauf Sierra Leone)
- Pas d'exigence de brevets de capacité et formation professionnelle (Angola & Sierra Leone ; manque de structures de formation appropriée comme au Gabon)
- Pas de recrutement et placement/continuité de l'emploi (Angola, Capo-Verde)



2. Caractérisation du niveau de protection des marins pêcheurs en matière salariale et d'avantages sociaux (2/4)

Législation nationale relative aux conditions au travail de marin pêcheur, effectifs, temps de travail

- N'existe pas ou récente dans certains pays (Angola, Cabo Verde, Gambie)
- Exigence d'un Contrat d'engagement et d'un contrat de travail sauf STP
- Existence de salaires minima, primes et stabilité du revenu pour PI sauf STP ; rémunération à la part pour la pêche artisanale en général
- Salaire protégé sauf STP
- Temps de travail : pas souvent respecté (date et lieu de l'embarquement ou du débarquement non mentionnés souvent au rôle
- Congés annuels et congés payés, négociés entre armateurs industriels et marins pêcheurs sauf Sierra Leone
- Autres protections sociales dans certains pays : assurance complémentaire envisagée pour les marins pêcheurs sur les navires espagnols, en vue de garantir leur sécurité sociale en CI ; assurance maladie au Gabon (facultative) & en Mauritanie



2. Caractérisation du niveau de protection des marins pêcheurs en matière salariale et d'avantages sociaux (3/4)

Prestations de sécurité sociale applicables aux autres travailleurs dont bénéficient les marins pêcheurs

- Existence de Loi générale de protection sociale obligatoire mais pas enregistrement pour pêche artisanale par ignorance ou autre (Cabo Verde ; STP)
- Mise en place en 2018 d'un système de sécurité sociale, élargi aux pêcheurs artisans (assurance maladie) : Mauritanie
- Système N'existe pas pour Liberia, Sierra Leone

Étendue du Système de protection sociale des marins pêcheurs (secteur formel / informel)

Très de peu de pays pour lesquels la pêche est intégrée au système : Angola, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria



2. Caractérisation du niveau de protection des marins pêcheurs en matière salariale et d'avantages sociaux (4/4)

Inspection systématique des conditions de travail à bord des navires de pêche, et dans le cadre des responsabilités de l'État de pavillon ou de l'État de port

- Effectuée pour la pêche industrielle même si ça ne concerne pas toujours l'État du port et l'État du pavillon
- Pêche artisanale pas considérée
- Cabo Verde pas concerné

Entité nationale en charge de l'administration et de la mise en application des normes relatives aux conditions du travail de marin pêcheur

- Existe partout mais pas spécifié en Angola et au Cabo Verde



3. Adhésion des États de la région aux instruments internationaux visant la justice sociale et la promotion du travail décent des gens de mer (2/2)

Ratification par les États membres des principales conventions internationales : IMO, ILO, FAO

Principaux obstacles à l'accès aux services sociaux et à l'amélioration des conditions pour un travail décent des marins pêcheurs

- Caractère informel de la pêche artisanale : analphabétisme / faible niveau d'instruction et de technicité des pêcheurs ; moyens de production inadaptés
- Absence de volonté politique
- Mauvaise gouvernance : approche de gestion descendante, faible niveau d'éducation des pêcheurs ; absence de structures pour l'accès aux services sociaux ; absence de synergie entre les différents intervenants
- Contraintes financières
- Mauvaise gouvernance (approche de gestion top-down ; absence d'une bonne législation des pêches et de sa bonne mise en œuvre
- Dispersion des points de débarquement



3. Adhésion des États de la région aux instruments internationaux visant la justice sociale et la promotion du travail décent des gens de mer (1/2)

Que faut-il faire pour lever les contraintes :

- Mettre en place une véritable législation en la matière (développer un cadre juridique adapté aux réalités des pays ; informer/former/sensibiliser les différentes parties prenantes sur la sécurité et la protection des marins pêcheurs
- Développer une collaboration inter-institutions plus forte



**Merci de
votre
attention**

